

Notice d'information

L'assistance de la Fondation fédérale « Mère et enfant – Protection de la vie à naître »

- Ne doit être demandée qu'auprès **d'un seul** bureau de consultation*
- Est exonérée d'impôts
- Ne doit pas être déduite de prestations sociales
- Peut être, dans certaines conditions, imputée comme revenu aux prestations de l'AsylbL. S'informer à ce sujet auprès de la conseillère/du conseiller
- N'est **pas** saisissable, bien qu'une **procédure spéciale** doive être engagée pour cela. Veuillez informer le bureau de consultation si vous êtes **propriétaire d'un compte P** ou si vos **revenus font l'objet d'une saisie**. Le bureau de consultation vous aide avec les formalités nécessaires à protéger les fonds de la fondation.

* Pour les requérantes de **centres d'accueil**, le règlement prévoit qu'une demande consécutive peut être faite auprès du bureau de consultation local, après l'affectation dans une commune, et ce jusqu'à un an après la naissance de l'enfant/des enfants, ceci à condition de présenter une copie de la première demande, de l'attestation d'octroi d'aide et d'une copie de l'acte de naissance dans ce bureau de consultation. Les conditions pour la demande consécutive seront vérifiées. Vous trouverez les bureaux de consultation pour la demande consécutive dans le site <http://www.bundesstiftung-mutter-und-kind.de/beratungsangebote.html>

Les fonds de la Fondation fédérale « Mère et enfant – Protection de la vie à naître » ne donnent droit à **aucune** prétention.

Les documents suivants, manquant encore, doivent être immédiatement présentés :

- Passeport / carte d'identité / ou autre justificatif d'identification
- Carnet de maternité / attestation de grossesse
- Justificatif des revenus
- Contrat de location/justificatif des frais de logement
- Divers : _____

Si les documents ne sont pas remis d'ici le _____, il s'avérera **impossible** de donner suite à la demande et de vous accorder l'approbation qui vous revient éventuellement.

Au cas où un paiement en espèces aurait été convenu, nous supposons que vous viendrez prendre personnellement possession de la somme due à la date fixée. En cas d'exception, vous pouvez mandater une personne en laquelle vous avez confiance, à condition de lui remettre une procuration par écrit et que cette personne présente un justificatif d'identité valide.

Une copie de l'acte de naissance doit être présentée sans délai.

Bureau de consultation (tampon)

Nom de la conseillère / du conseiller

Extraits de la

Demande d'assistance à la Fondation fédérale
« Mère et enfant – Protection de la vie à naître »

- dans votre langue maternelle

• **Déclarations de la requérante**

• **Déclaration de consentement à la protection des données**

Je consens à ce que mes déclarations et mes données soient utilisées et enregistrées pour garantir l'assistance. En outre, je comprends que mes données doivent être comparées à celles d'autres bureaux de consultation, afin d'éviter une double demande auprès de la Fondation fédérale « Mère et enfant – Protection de la vie à naître ».

Même en cas de transmission, les données ne seront utilisées que dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la protection des données et seront effacées au bout de cinq ans après le dernier versement.

- Je confirme la véracité et l'exhaustivité des données de ma demande et n'avoir ni demandé, ni reçu de prestations de la part de la Fondation fédérale pour la même cause auprès d'un autre bureau de consultation et ne pas avoir non plus l'intention de le faire. **J'ai pleinement conscience de me rendre sinon punissable, de voir toutes mes demandes annulées et de devoir rembourser les prestations.**

Je m'engage à faire immédiatement part de toute modification apportée à mes données, en particulier à celles relatives à mes revenus ou au déroulement de ma grossesse.

- Je sais que les fonds de la Fondation fédérale « Mère et enfant – Protection de la vie à naître » ne donnent droit à aucune revendication et qu'ils ne doivent être utilisés qu'aux fins définies par la Fondation. Je m'engage à n'utiliser les moyens mis à ma disposition - tels que vêtements de grossesse, premier équipement pour l'enfant, etc. - qu'aux fins définies et à le justifier sur demande, sans quoi la Fondation aura le droit de me retirer ces moyens.
- **J'ai reçu une notice d'information et m'engage à présenter sans délai l'acte de naissance/le justificatif de naissance de l'enfant / des enfants, au plus tard pendant dans les six semaines suivant la naissance.**

En apposant ma signature, je confirme la véracité de mes déclarations et la prise de connaissance des remarques susmentionnées.

(Lieu et date)

(Signature de la requérante)